

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 21 avril 2020*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Thibault CARFANTAN, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Jean-Claude HELLIO (*suppléant de Jean-François CORDON, absent*), Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Christine THEZE (*suppléante de Marie-Madeleine BOURDEL, absente*), Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Renaud LE BERRE, Fabienne TASSEL,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Denis BERTRAND

**Délibération n°2021-074**

Membres en exercice : 69    Présents : 62    Absents : 7    Pouvoirs : 3

|  |
|--|
| <b>HABITAT<br/>PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET INDECENT (PDLHI)<br/>APPROBATION</b> |
|--|

La lutte contre l'habitat indigne (LHI) constitue l'une des priorités conjointes de l'Etat et du Conseil départemental des Côtes d'Armor dans le cadre de leurs politiques en faveur de l'habitat. Elle s'inscrit dans les priorités du Plan Départemental d'Action pour le logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2017-2022 (PDALHPD). Elle figure également dans la politique et les orientations

d'intervention de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) sur le territoire costarmoricain et de façon systématique dans les documents de cadrage et de programmation des politiques locales de l'habitat à l'échelle des intercommunalités.

Afin de renforcer la mobilisation des partenaires déjà engagés dans cette thématique depuis 2006, le Préfet des Côtes d'Armor et le Président du Conseil départemental ont officialisé la constitution et l'organisation d'un pôle départemental de lutte contre l'Habitat indigne (PDLHI) en 2018 regroupant les services de l'Etat, les collectivités et les acteurs concernés (arrêté conjoint du 20 mars 2018). Ce pôle, dont la coordination est confiée à la DDTM, a pour objectifs de renforcer le repérage de situations d'indignité, d'augmenter très significativement le nombre de situations traitées et de permettre une mobilisation collective et coordonnée des différents acteurs.

Le Plan d'action du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne 2020-2023, élaboré en concertation avec Lamballe Terre & Mer et l'ensemble des partenaires, prévoit le programme d'actions suivant :

#### Pilotage du PDLHI

- Action 1 – Pérenniser les instances du PDLHI
- Action 2 – Améliorer le repérage

#### Organisation et coordination des acteurs

- Action 3 – Elaborer un protocole définissant l'engagement des partenaires
- Action 4 – Engager un protocole de coordination et de partenariat privilégié avec le ministère de la justice (procureur de la république)
- Action 5 – Renforcer les actions de lutte contre les marchands de sommeil

#### Connaissance et suivi de l'activité

- Action 6 – Poursuivre la mise en place de l'observatoire départemental des situations de logements indignes
- Action 7 – Traiter le stock des arrêtés préfectoraux échus et non suivis d'effet
- Action 8 – Traiter le stock des actes issus des collectivités territoriales
- Action 9 – Constituer un groupe de travail pour une réflexion collective sur le traitement des situations complexes
- Action 10 – Effectuer un bilan annuel LHI avec tableau de bord

#### Information et sensibilisation

- Action 11 – Former et sensibiliser les partenaires
- Action 12 - Elaborer des supports d'information et de communication sur l'habitat indigne à destination du grand public

Par courrier du 7 décembre 2020, le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne a sollicité l'ensemble des EPCI costarmoricains afin de procéder à la signature du PDLHI.

Au regard du Plan Départemental d'Actions de Lutte contre l'Habitat Indigne et Indécent (PDLHI 2020-2023), transmis aux membres du Conseil communautaire,

Considérant les avis favorables de la Commission Habitat du 27 janvier 2021 et du Bureau communautaire du 16 mars 2021 sur le plan d'actions du PDLHI,

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le Plan Départemental d'Actions de Lutte contre l'Habitat Indigne et Indécent (PDLHI) 2020-2023,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer ce plan ainsi que tous documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le 4 MAI 2021

Affiché le 4 MAI 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 4 MAI 2021

Pour le Président absent,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président

Philippe HERCOUET



